



**APPEL A PROPOSITIONS POUR UNE RESIDENCE  
ARTISTIQUE JAZZ SUR LE PAYS VIENNOIS,  
EN PARTENARIAT AVEC JAZZ A VIENNE**

**Septembre 2023 à juin 2026**



Depuis 2016, soucieux de favoriser la présence de compagnies artistiques sur l'ensemble du territoire, le Département de l'Isère amplifie son soutien au dispositif des résidences artistiques. Développant des disciplines différentes avec des artistes confirmés, ces résidences se déroulent sur 3 ans au plus près des Isérois ; des partenariats sont conclus avec les intercommunalités, les scènes ressources départementales et d'autres acteurs culturels dans les territoires. Créations artistiques, actions de sensibilisation et d'éducation artistiques et culturelles, diffusions de spectacles, projets de pratique artistique avec des amateurs sont au cœur de ces résidences.

Les résidences territoriales soutenues par le Département participent ainsi à sa politique de développement culturel territorial, de soutien à la création et de déploiement de l'éducation artistique et culturelle.

Cet appel à propositions est le fruit d'un projet co-construit entre le Département de l'Isère et Jazz à Vienne (Etablissement public industriel et commercial). Pour information, une résidence artistique de Théâtre et Cie impulsée par le Département a été précédemment accueillie sur le territoire du Pays Viennois en lien avec le Théâtre de Vienne.

## CONTEXTE DE LA RESIDENCE

### Portrait du territoire

Le territoire visé par la résidence est situé sur le périmètre de la Communauté d'agglomération du Pays Viennois, principalement dans sa partie iséroise.

Vienne Condrieu Agglomération compte 90 000 habitants et se compose de 30 communes : 18 se trouvent en Isère et 12 dans le Rhône.

Réparti sur les deux rives du Rhône, le territoire forme une agglomération située à 30 km au sud de Lyon, au pied du Parc Naturel Régional du Pilat.

Se développant le long de la boucle du fleuve, dominé par les coteaux viticoles des Côtes-Rôties, les villes et les villages qui composent le territoire sont attractifs. Espace de loisirs et de culture, implanté sur les vestiges d'une prestigieuse capitale gallo-romaine, le territoire offre de forts potentiels de développement économique dans un environnement social et naturel préservé.





L'agglomération accueille sur son territoire plus de 32 000 emplois. Si la très grande majorité (86%) du territoire est composée d'espaces naturels et agricoles (Parc Naturel du Pilat, balnes viennoises, coteaux viticoles, fleuve Rhône, etc.), l'essentiel des secteurs urbanisés, des grandes infrastructures et des sites économiques se concentre dans la vallée du Rhône.

Le territoire de Vienne Condrieu est marqué par son Histoire : des vignes cultivées depuis des millénaires, un patrimoine exceptionnel avec des édifices et sites encore en élévation qui témoignent des strates successives, de l'antiquité gallo-romaine à l'époque médiévale jusqu'à une période plus contemporaine tournée vers l'industrialisation textile XXè – et où l'on découvre ainsi aisément un morceau d'enceinte romaine caché entre deux immeubles ou encore une cathédrale qui se dresse fièrement au bord du fleuve du Rhône... -

#### **Quelques édifices patrimoniaux et musées :**

- Temple d'Auguste et de Livie,
- Musée archéologique – Eglise Saint-Pierre,
- Théâtre Antique,
- Château de Septème,
- Cloître Saint-André-Le-Bas,
- Cathédrale Saint-Maurice,
- Musée de l'Industrie Textile.

Le festival Jazz à Vienne est un autre marqueur du territoire. Événement d'envergure, le festival irrigue la ville et l'agglomération pendant les deux premières semaines de juillet. Plus de 250 concerts (dont 200 gratuits) rythment ainsi la ville et les communes de l'agglomération.

A mentionner, l'existence sur ce territoire d'un réseau des établissements d'enseignement artistique du Pays Viennois, né à la suite d'une formation pilotée par le Département de l'Isère, qui réunit :

- Le Conservatoire à Rayonnement communal de Vienne,
- Le Syndicat Intercommunal de Musique de la Région de Vienne,
- L'école de musique associative de Chasse-sur-Rhône,
- L'école de musique associative de Seyssuel-Chuzelles,
- Le Centre intercommunal d'éducation musicale des Côtes d'Arey, école associative.



## Le Département de l'Isère

Le Département de l'Isère s'attache à accompagner les initiatives originales et pertinentes du secteur culturel pour les Isérois, à soutenir les acteurs qui s'engagent au service d'une offre artistique de qualité, du développement culturel et du renouvellement des publics.

Outre son engagement de longue date et très conséquent en faveur du patrimoine et l'animation de son propre réseau de musées, le Département réserve une place majeure à la création et la diffusion artistiques, à la médiation culturelle et aux possibilités de pratiques artistiques en amateur, notamment en direction de la jeunesse. Il favorise en particulier les actions permettant une diffusion et des rencontres artistiques dans des secteurs géographiques moins dotés en équipements culturels dédiés et pour des publics peu habitués à fréquenter des salles de spectacles.

La Direction de la Culture, du Patrimoine et de la Coopération internationale agit ainsi au quotidien pour mettre en œuvre les orientations de la politique culturelle départementale. Elle est organisée en services dont font partie le réseau des onze musées, les archives, la médiathèque départementale de l'Isère, le patrimoine culturel et enfin le service développement, action culturelle et coopération qui pilote le dispositif des résidences d'artistes.

L'Isère est également organisée en 13 territoires [avec des maisons du Département regroupant des services au plus près des habitants, la maison du Département du territoire de l'Isère rhodanienne étant située à Vienne.](#)

## Jazz à Vienne, structure pivot de la résidence

Le festival Jazz à Vienne a lieu depuis 1981 dans Vienne et son agglomération. Connu internationalement pour sa programmation au théâtre antique, Jazz à Vienne propose également de nombreux rendez-vous en accès libre : les concerts des Scènes de Cybèle et du Club, la création jeune public, les rencontres publiques au Théâtre François Ponsard, les restitutions de l'Académie Jazz à Vienne, la Caravan'Jazz, le tremplin national de jazz le RéZZo, les expositions, les lectures musicales, les projections de films, les concerts au musée de Saint-Romain-en-Gal et Jazz sur la Ville. Chaque année, la ville se transforme et vit au rythme du festival qui accueille plus de 200 000 festivaliers par édition.

Événement majeur du territoire, Jazz à Vienne a la volonté de faire découvrir la musique jazz, au plus grand nombre. Conscient des enjeux de formation des publics et de l'action pédagogique, le festival mène des projets tout au long de l'année afin de favoriser la découverte et la sensibilisation au jazz. Les projets d'actions culturelles menés dans ce sens, visent à proposer le meilleur de la scène jazz, le soutien aux artistes émergents et favoriser l'échange et la rencontre entre les différents publics.

### Quelques exemples de projets :

- La Création jeune public : Chaque année, un artiste se voit confier la création d'un spectacle destiné à l'ensemble des élèves de primaires de Vienne Condrieu Agglomération. Une classe est associée au projet et

travaille toute l'année avec l'artiste et un intervenant musique. Deux matinées de concert ont ensuite lieu au Théâtre antique, en ouverture du festival, devant plus de 4000 enfants à chaque fois.

- Classe CHAM Jazz : Le Collège Georges Brassens de Pont-Evêque a régulièrement été impliqué dans des projets artistiques portés par Jazz à Vienne. C'est naturellement que l'idée d'ouverture d'une classe CHAM Jazz est apparue. L'organisation de cette classe CHAM se fait en partenariat avec l'école de musique le SIM de la Région de Vienne. A la rentrée 2022, c'est une première phase test qui est lancée.
- Le JazzDay : Jazz à Vienne coordonne le JazzDay, journée internationale du jazz, sur le territoire du Pôle Métropolitain. Une journée pour célébrer le jazz et ses valeurs de partage avec le plus grand nombre.
- Atelier Brass band en Centre pénitentiaire : Une série d'ateliers de pratique artistique est organisée au Centre pénitentiaire de Saint-Quentin Fallavier.

#### Exemples de structures partenaires de projets :

- Les écoles primaires de Vienne,
- Le Collège Georges Brassens de Pont-Evêque,
- Le Conservatoire Musique et Danse de Vienne,
- Le Syndicat Intercommunal de Musique de la Région de Vienne,
- Le CCAS de Vienne avec le Carrousel Camille Jouffray, Carrousel de l'Isle, le Carrousel de l'Esterel et l'Arche.
- Le CCAS de Pont-Evêque,
- Les Centres sociaux de Vienne – Estressin, l'Isle, Malissol et Vallée de Gère, (enfants, jeunes, adultes et seniors),
- Emmaüs,
- SPIP du Centre pénitentiaire de Saint-Quentin Fallavier,
- Le Collectif les Flous Furieux.

## LA RESIDENCE D'ARTISTES

### Les objectifs et le contenu

Le projet artistique et culturel déployé par l'ensemble musical retenu aura à cœur de **fédérer** autour de l'histoire et des caractéristiques du territoire, des récits communs, des paysages et de ses habitants, en lien avec les différents acteurs (culturels, associatifs, éducatifs, sociaux, etc.).

Cette résidence d'artistes est également l'occasion, grâce à l'appui de Jazz à Vienne et des institutions publiques partenaires, de **soutenir** le projet artistique, le développement et la visibilité régionale et nationale de l'ensemble musical.



La résidence artistique s'articulera autour des trois axes suivants, au plus près des habitants :

- ▶ **La diffusion** du répertoire existant de l'ensemble musical, permettant d'aller à la rencontre du public. Les formats devront parfois être retravaillés pour répondre à une exigence de diffusion sur tout le territoire, y compris dans des lieux non dédiés au spectacle.
- ▶ **La création** de nouvelles œuvres, répertoires, spectacles, en « infusion » sur le territoire. Ces créations professionnelles seront conçues avec l'ambition de rayonner plus largement au niveau régional voire national. La résidence permet aux habitants d'avoir une visibilité sur ce processus de création en cours. Certaines créations peuvent être participatives en intégrant des habitants, des artistes amateurs aux côtés des professionnels.
- ▶ **L'action culturelle**, en écho aux œuvres créées et diffusées. Elle évoluera nécessairement tout au long des 3 ans, la médiation autour du répertoire par le biais de formats préexistants se transformant progressivement en projets laissant une plus large place à la participation des partenaires et des habitants.

La résidence devra tout au long de sa durée être ponctuée de différents temps forts, **événements festifs et fédérateurs**, pour rassembler et créer des liens entre habitants, artistes et partenaires du projet.

Chaque axe devra se déployer en prenant en compte les ressources et spécificités du territoire, et de manière concertée et partenariale. Ces trois axes seront évidemment et utilement imbriqués au sein de chacun des projets de la résidence.

## Ensembles musicaux visés par l'appel à propositions

Les parties prenantes de la résidence visent à accueillir un ensemble musical implanté au sein de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Les collectifs sont les bienvenus, si le projet reste cohérent artistiquement. L'ensemble musical devra :

- Répondre à la **ligne artistique** de Jazz à Vienne : du jazz d'aujourd'hui, exigeant, hybride, ouvert aux influences (et notamment au hip-hop, musique du monde, musique électronique...), aux collaborations et éventuellement aux autres disciplines (arts visuels, danse, ...).
- Montrer une envie d'aller au-devant de différents publics, de **transmettre**, et démontrer cette sensibilité par des expériences passées sur des projets de territoire.
- Intégrer des **langages musicaux variés** permettant de toucher des publics non instrumentistes en action culturelle (par exemple, une dimension vocale et/ ou percussive)
- Proposer **différents formats** de concerts/spectacles existants ou à venir, dont certains qui s'adaptent techniquement à des lieux non dédiés au concert (extérieurs ou intérieurs).



- Etre suffisamment **structuré** pour porter une résidence triennale.

## Publics visés et partenaires

Tous les publics seront potentiellement concernés par la démarche de résidence artistique, à tout âge de la vie et sur tout le territoire du Pays Viennois.

Néanmoins, une attention particulière devra être portée pour l'action culturelle aux publics cibles des politiques départementales : la petite enfance, les mineurs suivis par l'aide sociale à l'enfance, les élèves des écoles de musique, les collégiens, les personnes en situation de handicap et/ou bénéficiaire des minimas sociaux, les personnes âgées isolées ou en perte d'autonomie.

En fonction des propositions de l'équipe artistique et des orientations du comité de pilotage, l'un ou l'autre des publics cibles pourront être privilégiés.

Partenaires potentiels : Cf liste des structures partenaires de projets p.3

## Durée de la résidence

- Préfiguration sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023 : rencontres avec les partenaires, les habitants, co-construction des actions de la résidence.
- Déploiement de la résidence sur 3 années pleines de septembre 2023 à juin 2026, avec une déclinaison en saisons culturelles de la manière suivante : 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026.

## CONDITIONS FINANCIERES ET MATERIELLES

### Budget annuel

Un socle de financement annuel, attribué aux artistes retenus, est porté par :

- ▶ le **Département de l'Isère** : 14000€ par an maximum (2023 et 2026 au prorata de l'année et selon les projets déployés) sous réserve de dépôt de dossiers complets de demandes de subventions soumis par l'ensemble musical en résidence, ainsi que des financements complémentaires éventuels au projet, en fonction des publics touchés (travail avec des amateurs : 2000€, proposition à destination des collégiens via le Pass Isérois du Collégien Citoyen : jusqu'à 6000€ pour une résidence en collège, proposition en lien avec le réseau des écoles de musique ...).



A noter également la mobilisation de moyens de communication (vidéo...).

Et des moyens de communication (vidéo...).

- ▶ L'EPIC Jazz à Vienne : 6000€ par an minimum, sous forme d'achat de spectacles dans le cadre de la programmation annuelle et du festival. Possibilité de co-financement d'interventions dans le cadre des projets d'action culturelle et selon les projets ciblés chaque année.

Coordination et médiation, moyens de communication...

D'autres partenaires pourront venir apporter un **co-financement** de certains projets en particulier :

- ▶ La **DRAC Auvergne Rhône-Alpes** : aide à la création selon le profil des artistes, soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle, soutien aux projets culture et santé, culture et justice...
- ▶ La **Région Auvergne Rhône Alpes** : aide à la création selon le profil des artistes, soutien à des projets d'éducation artistique et culturelle notamment en lycée, dans le cadre de culture et santé...

## Coordination

Jazz à Vienne facilitera dans la mesure de ses possibilités la mise en place du projet de résidence de l'ensemble musical retenu, en partenariat avec les différents acteurs culturels et autres cités plus avant.

Il pourra être particulièrement mobilisé dans la phase de préfiguration, de repérage et de rencontres avec les partenaires du territoire.

## Lieux de travail, de création et moyens matériels

Jazz à Vienne ne dispose pas d'espaces de répétitions. La structure pourra mettre en lien les artistes avec les structures partenaires disposant de locaux et de salles de répétition.

Des locaux de la Ville de Vienne ou de Vienne Condrieu Agglomération pourront être sollicités si besoin.

### Salles sur le Territoire :

- Conservatoire Musique et Danse de Vienne,
- Musée de Saint-Romain-en-Gal,
- Salles des structures partenaires : Centre social Vallée de Gère, l'Arche...
- Salles gérées par les communes de Vienne Condrieu Agglomération.



### Lieux de diffusion :

- Salle du Manège - Vienne,
- Auditorium du Trente - Vienne
- Salle du Quai - MJC de Vienne
- ...

Le matériel technique et des techniciens et régisseurs éventuels requis pour les créations et les diffusions pourront également être mis à disposition, notamment lors de la finalisation des créations et sur des temps de restitutions.

## Gouvernance

Une convention d'objectifs et de moyens sera établie dès le démarrage de la résidence entre l'équipe artistique, le Département de l'Isère et l'EPIC Jazz à Vienne.

Un comité de pilotage composé des représentants du Département (élus, techniciens de la Direction de la culture/service développement, actions culturelles et coopération ainsi que de la Direction territoriale de l'Isère Rhodanienne (maison du territoire du Département)), et de représentants de l'EPIC Jazz à Vienne, assurera le suivi de la résidence.

Ce comité de pilotage sera formellement réuni par le Département qui reste « pilote » du projet en tant qu'initiateur et financeur principal, en concertation avec les autres partenaires. Il permettra, une à deux fois par an :

- D'assurer la bonne coordination du projet sur le territoire,
- De veiller à ce que le projet mis en place reste en phase avec les objectifs initiaux,
- De valider les décisions importantes relatives à la mise en place du projet,
- De procéder au bilan des actions réalisées,
- De suivre le budget du projet.

Des groupes de travail techniques pourront se réunir autant que nécessaire, associant d'autres partenaires selon les projets et l'ordre du jour (les services de l'éducation nationale, les établissements scolaires, la Caf, la Région, la DRAC, le réseau des écoles de musique et des acteurs culturels du territoire, des associations du territoire etc). Ils seront réunis par Jazz à Vienne ou directement par l'ensemble musical en concertation avec les autres partenaires.



## MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION

### PHASE 1- Présélection

Dossier de pré-candidature à fournir jusqu'au 21 novembre inclus :

**1. Présentation de l'ensemble musical (5 pages maximum) comprenant :**

- Les CVs des artistes mobilisés,
- Ses références artistiques, les disciplines proposées, les références similaires de projets de médiation/projets de territoire,
- La structuration de l'équipe artistique (administration/diffusion/médiation)
- Des liens vers des vidéos, teasers, extraits audios,
- Les licences 2 et 3 de l'équipe artistique.

**2. Une note d'intention du projet de résidence (2 pages maximum)**

### PHASE 2 - Sélection du projet

A l'issue de la première phase, les ensembles présélectionnés par le jury seront avertis début décembre et auront jusqu'à mi-janvier (dates à préciser) pour rédiger un dossier de candidature complet :

- un projet artistique et culturel décrivant le projet artistique et proposant des modalités d'intervention auprès des publics les plus larges possibles, et intégrant un calendrier prévisionnel pour la durée de la résidence, **ces** propositions étant bien évidemment modulables et modifiables pour permettre à des projets co-construits avec le territoire d'émerger (5 pages maximum).
- un budget prévisionnel détaillé sur les 3 saisons, précisant notamment les coûts de cession des créations du répertoire déjà existant, les coûts horaires d'intervention en éducation artistique et culturelle, les frais de déplacement et d'hébergement...

Les ensembles musicaux seront ensuite reçus par un jury en début d'année 2023 à Vienne (dates à préciser). Le jury se laisse la possibilité de ne recevoir qu'une partie des équipes si certains projets ne semblaient pas adaptés.

Lancement officiel à la rentrée de septembre 2023 : prévoir un temps d'inauguration reliant toutes les parties prenantes.



## Critères de sélection

- Intérêt, singularité et qualité du propos musical et artistique, à partir duquel le projet se déploie,
- Compréhension des enjeux du territoire et du projet artistique et culturel de Jazz à Vienne,
- Equipe artistique professionnelle avec des expériences en éducation artistique et culturelle et des capacités à «se mettre à la portée» de tous les publics, en particulier des publics éloignés de l'offre culturelle,
- Equipe en capacité de proposer des formes artistiques pouvant facilement être décentralisées sur le territoire,
- Equipe structurée, en capacité financière et humaine d'assurer une coordination en complément du temps d'accompagnement des équipes de Jazz à Vienne, pour être fédératrice et travailler en coopération avec les différents partenaires identifiés précédemment,
- Prévision des modalités de valorisation/traces de la résidence (publications, podcasts, expositions...) afin que les habitants se l'approprient, qu'ils aient ou non participé à la résidence,
- Autonomie dans les déplacements sur le territoire.

## Renseignements et réception des pré-candidatures avant le 21 novembre (par mail, avec accusé de réception):

Hanna Stier, chargée de projets spectacle vivant – Département de l'Isère

[hanna.stier@isere.fr](mailto:hanna.stier@isere.fr) / 07 88 05 10 74

## Autre personne ressource pouvant être contactée dans la phase de rédaction du projet :

Chloé CIBERT / Chargée de projets et de l'action culturelle – Jazz à Vienne

[chloe.cibert@jazzavienne.com](mailto:chloe.cibert@jazzavienne.com) / 04 74 78 87 84